

Les fondamentaux de la commande publique

Objectifs de formation

- comprendre l’essentiel des procédures et de l’environnement de la commande publique

Objectifs pédagogiques

- IDENTIFIER LE CADRE LEGAL DE LA COMMANDE PUBLIQUE
- MAITRISER LES PROCEDURES ET SEUILS
- IDENTIFIER L’EXECUTION DES MARCHES

Durée : 03 jours - 21 heures

Mise à jour le : 17 juin 2026

Présentiel : Présentiel ou Classe virtuelle

Tarifs :

1860 €

Dates :

Les 17, 23, 30 Novembre 2026

Les 05, 11, 18 Mars 2027

Les 10, 17, 24 Juin 2027

Prérequis

Aucun

Public

- Assistants acheteurs,
- agents administratifs,
- rédacteurs,
- techniciens et comptables chargés des achats

Programme

PARTIE 1- IDENTIFIER LE CADRE LEGAL DE LA COMMANDE PUBLIQUE

• Les principes fondamentaux
• Le code de la commande publique et ses annexes
• La jurisprudence
• La directive européenne

• Les ccag

PARTIE 2- LES PROCEDURES

• Les procédures allégées (ou marché de gré à gré)
• Les mapa marché à procédures adaptées
• Les procédures formalisées

PARTIE 3- LES OBLIGATIONS EN TERMES DE SEUILS ET DE MISE EN ŒUVRE

• Les seuils de procédures
• Les seuils de publicité
• Le SPASER

PARTIE 4-LES TECHNIQUES D'ACHATS L'ANALYSE DU BESOIN

• Les techniques d'achat et types de marchés
• L'analyse du besoin

PARTIE 5- LE DCE

• Le rc
• l'ae
• Le ccap (clauses indispensables, clauses interdites)
• Le cctp
• Le bpu -cdpgf et la gestion des prix les prix forfaitaires, unitaire et mixte (avantage et inconvénient de prendre le prix ttc plutôt que ht pour comparer les prix)
• Le ccag
• La publication
• L'ouverture des plis
• Les pv
• Les analyses RAC ET RAO
• Les régularisations
• LA CAO et ses attributions
• Les vérifications et courriers
• La notification
• Les recours

PARTIE 6- L'EXECUTION DU CONTRAT

1- L'EXECUTION DES CONTRATS

• Les travaux supplémentaires : comment gérer les modifications en cours de

marché ?
• L’augmentation ou la diminution du montant des travaux
• Comment calculer l’indemnité en cas de changement dans l’importance de diverses natures d’ouvrages ?
• Les sujétions techniques imprévues
• Les différentes catégories d’avenants. Les avenants de transfert
• Comment utiliser la décision de poursuivre
• Les marchés complémentaires
• La clause de réexamen
• Les pse

2- L’EXECUTION TECHNIQUE DU MARCHE

• Les actes d’exécution
• L’ordre de service : la valorisation des ordres de service issue de la loi Pacte
• Les bons de commande : quelles sont les informations à mentionner dans le bon de commande ?
• Affermissements de tranches : quelle différence entre phase et tranche dans un marché public ?
• Les délais d’exécution
• Comment traiter les causes du retard extérieur au titulaire ?
• Le régime des reconductions
• La prolongation des délais
• Le paiement des sous-traitants
• Rôles respectifs du sous-traitant, du titulaire et de l’acheteur
• Peut-on limiter la sous-traitance ?
• L’acte spécial de sous-traitance
• Les modalités de paiement du sous-traitant

Modalités pédagogiques

- Alternance d’apports théoriques et pratiques
- Exercices d’applications construits à partir des informations transmises par le commanditaire
- Travail en sous-groupe
- Document de synthèse remis à l’issue de la formation

- Matériel : aucun

Modalités d'évaluation des acquis

- En amont de la formation : recueil des attentes, réunion de cadrage
- Pendant la formation : Test, QCM, cas pratiques, mises en situation
- En aval de la formation : évaluation à chaud, évaluation à froid.

Financement

- OPCO sous conditions
- Entreprise
- Individuel

Dates et horaires

- Intra-entreprise en concertation avec l'entreprise
- Inter-entreprises, selon planning de formation ORDIA
- Horaires de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), pour tout autre handicap, nous contacter pour mise en place des moyens de compensation. Les services proposés sont accessibles à tous sous couvert :

- que l'information soit transmise suffisamment en amont aux équipes afin de permettre la mise en place des moyens de compensation
- que les moyens de compensation n'appartenant pas au centre puissent effectivement être mis en place (interface de communication…)
- que la formation envisagée soit compatible avec le handicap.

Référent handicap et personnel sensibilisé

Prévention des ruptures de parcours en formation

- Création d'un climat bienveillant et inclusif dès le démarrage pour favoriser l'implication de chacun.
- Identification des niveaux et besoins individuels afin d'adapter le rythme et les explications (tour de table).
- Méthodes pédagogiques variées (démonstrations, cas pratiques, échanges collectifs) pour maintenir l'attention et l'intérêt.
- Questions fréquentes de la part de l'intervenant/e et valorisation des apports des participant·e·s pour renforcer l'engagement.
- Temps de reformulation ou appui individuel si nécessaire afin d'éviter le décrochage.